

2017-3980
2017-09-01

TRIFLUREX
TRIFLURALINE TECHNIQUE
POUR USAGE DANS LA FABRICATION ET LA PRÉPARATION

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 18602 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE : Trifluraline..... 96,6 %

MODE D'EMPLOI

Utiliser seulement pour la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

AVERTISSEMENT : Irritant pour la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs. Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants pour manipuler le contenant. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Ne pas contaminer l'eau ou la nourriture humaine et animale.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.

Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS** : enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS**

D'INGESTION : appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administre un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

Entreposer à des températures au-dessus de 5 °C. Garder dans le contenant original durant l'entreposage. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, bien aéré. Garder à l'écart des semences, de la nourriture animale, des engrais et autres pesticides. Tenir à l'écart du feu, des flammes nues ou autres sources de chaleur.

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.

300 – 191 Lombard Avenue

Winnipeg, MB

R3B 0X1

1-855-264-6262

CONTENU NET: 50 kg - vrac